PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## **AVIS DE PROMULGATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

## QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 356 modifiant le Règlement numéro 345 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau municipal pendant les heures d'affaires, au 1589, rue Principale à Saint-Adrien.

Donné à Saint-Adrien, le 5 octobre 2018.

MARYSE DUCHARME, DMA

Directrice générale et secrétaire-trésorière